

PROCES VERBAL

L'an deux mil seize, le huit février à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le vingt-huit janvier deux mil seize, se sont réunis à la salle des fêtes de Blancafort, sous la présidence de Monsieur Denis MARDESSON.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 30

Conseillers titulaires : 28 Mmes Anne CASSIER, Annette RAFIGNAT Laurence RENIER, Annette BUREAU, Marie-France DORISON, Ariane CHESTIER, Fabienne CHOLLET, Sylvie GIBOINT et MM, Denis MARDESSON, Jean-Marc LETOURNEAU, Jean CASSIER, François GRESSET, Jean-Claude TURPIN, Sylvain DUVAL, Jean-Pierre ROUARD, Alain TASSEZ, Patrick DECROIX, Pascal MARGERIN, Lionel POINTARD Charles GAMBS, Xavier TABOURNEL, Daniel GAUTIER, Joël COULON, Gérard CHALINE, Gilbert ETIEVE, François COUDRAT, Béraud DE VOGÜE Lucien RAFFESTIN.

Conseillers suppléants : 2 Monsieur Florent DE SANDE et Jacques VISCAPI

Conseillers titulaires absents : 7 Mesdames Martine MALLET, Claudine RUZE, et Messieurs Jean-Pierre ENGUERRAND, Hugues DUBOIN, David DALLOIS, Bernardino ADDIEGO, et Hervé DE POMYERS.

Pouvoirs : 2 : Madame Martine MALLET donne pouvoir à Madame Laurence RENIER, Madame Claudine RUZE donne pouvoir à Monsieur Xavier TABOURNEL.

Ouverture de séance ;

Le Président ouvre la séance et remercie la commune de Blancafort pour son accueil.

1. Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2015 ;

Après avoir rappelé les différents sujets abordés à l'occasion du Conseil de Communauté du 14 décembre 2015, le Président propose d'approuver le procès-verbal de ce conseil.

Le procès-verbal n'appel ni remarque, ni observation, il est donc adopté à l'unanimité.

2. Désignation d'un(e) secrétaire de séance ;

Monsieur MARDESSON rappelle que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance.

Monsieur ROUARD est désigné secrétaire de séance.

3. ADMINISTRATION GENERALE : Adoption du Schéma de mutualisation

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Président expose les faits.

Conformément à l'article 67 de la loi du 16 décembre 2010 sur la réforme des collectivités territoriales, la Communauté de Communes a engagé une réflexion visant à élaborer un schéma de mutualisation des services.

Diverses réunions et ateliers ont permis de finaliser ce schéma qui a été transmis le 10 novembre 2015 à l'ensemble des communes membres pour avis de leur Conseil Municipal avant l'adoption du texte par le Conseil Communautaire lors de la séance du 14 décembre 2015.

Dans la mesure où certaines communes ne s'étaient pas encore prononcées sur le projet de schéma de mutualisation à cette date, le conseil a décidé de reporter son adoption ultérieurement.

Les 13 communes ayant désormais donné leur avis conformément à l'article 74 de la loi NOTRe N°2015-991 du 7 Août 2015, le président propose de prendre une délibération visant à adopter ce projet de schéma, étant précisé que ce document n'est pas prescriptif et qu'il est amené à évoluer à tout moment en fonction des souhaits des élus et des contraintes administratives et réglementaires.

Monsieur MARDESSON rappelle le calendrier de réalisation de ce schéma à savoir :

- Le 27 avril 2015 : Réunion avec le cabinet Landot de tous les maires pour lancer le projet de schéma de mutualisation, suivi d'un premier séminaire de travail avec tous les conseillers communautaires.
- Les 6, 7, 19 et 20 mai 2015 : rencontre du cabinet avec tous les maires, individuellement.
- Le 3 juin 2015 : Restitution des rencontres du cabinet avec les maires, les élus et les agents dans leurs mairies

- Le 9 septembre 2015 : Comité de pilotage des maires décidant de réunir en ateliers élus et agents municipaux concernés autour des 6 thèmes.
- Le 23 septembre 2015 : Journée consacrée à la tenue de ces ateliers pour la mise en commun des propositions de mutualisation.
- Le 21 octobre 2015 : Comité de pilotage des maires : Remise par le cabinet Landot de la synthèse des travaux effectués lors de ces ateliers et validation du projet à l'unanimité des participants.

Il précise ensuite les 6 thèmes autour desquels les élus et agents ont travaillé pour la réalisation du schéma : la politique d'achat, sécurité et acmo, les services techniques, l'assistance informatique, l'enfance et les équipements de loisirs, la formation ainsi que la mise en réseau des secrétaires de mairie et l'élaboration d'un document recensant les subventions dont les communes peuvent bénéficier pour la réalisation de leurs équipements.

Le Président fait également le point sur les délibérations prises par les communes :

Communes	Date délibération	Avis
Argent sur Sauldre	26 novembre 2015	Favorable
Aubigny sur Nère	17 décembre 2015	Contre le projet de schéma de mutualisation dans sa présentation jointe en annexe qui ne comporte pas d'élément quantitatif ni d'impact financier de la mise en œuvre du schéma
Blancafort	11 décembre 2015	Favorable
Brinon sur Sauldre	2 décembre 2015	Favorable
Clémont	3 décembre 2015	Favorable
Ennordres	7 décembre 2015	Favorable sous réserves que les moyens humains et financiers soient mieux évalués
Ivoy le Pré	16 décembre 2015	Favorable
La Chapelle d'Angillon	30 novembre 2015	Favorable
Mery-es-Bois	21 décembre 2015	Favorable (12 voix pour et 1 abstention)
Ménétréol sur Sauldre	1 ^{er} décembre 2015	Favorable
Oizon	15 décembre 2015	Favorable
Presly	7 décembre 2015	Favorable
Sainte Montaine	3 décembre 2015	Favorable

Il souligne que le schéma de mutualisation est un document qui sera amené à évoluer en fonction des souhaits des élus et des contraintes administratives et réglementaires.

La parole est donnée à Madame RENIER qui souhaite argumenter la position de la commune d'Aubigny sur Nère. Sur la forme, elle déplore, l'absence d'état des lieux, de chiffrage et de sectorisation des moyens des services avec la mise en exergue des périmètres d'intervention pertinents notamment pour les services techniques. Madame RENIER regrette qu'il n'y ait pas eu la réalisation d'une carte avec les différentes compétences des agents sur chaque commune ce qui aurait permis une meilleure lisibilité des moyens humains présents sur le territoire et pouvant être potentiellement mutualisés.

Selon elle, ce schéma développe un projet de mutualisation à minima sans état des lieux et donc pas abouti au regard du montant facturé par le cabinet d'études. De plus, elle précise que si le schéma de mutualisation fait ressortir un coefficient d'intégration faible, la DGF sera d'autant plus faible.

Un échange s'en suit sur la mutualisation des équipements nautiques et plus particulièrement sur la piscine d'Aubigny sur Nère et l'étang du Puits pour lesquels une mutualisation des maîtres-nageurs aurait pu être étudiée.

Monsieur MARDESSON insiste sur le caractère impulsif de ce document. Il précise qu'il s'agissait de poser les bases de la réflexion sur la mutualisation et que bien entendu ce document sera sans aucun doute amené à évoluer en fonction des attentes de chacun.

Monsieur ROUARD intervient, il juge qu'il était plus important d'avoir des estimations réelles plutôt que des grandes idées. Il souligne également que le rôle de la CDC n'est pas de reprendre des actions déficitaires comme c'est le cas pour l'activité « Balade au fil de l'eau sur le Canal de la Sauldre ».

Monsieur MARDESSON s'interroge sur l'incohérence de ces propos quant au coût déficitaire des balades au fil de l'eau par rapport à la reprise de la gestion intercommunale de la piscine qui est elle aussi déficitaire.

Par ailleurs et pour revenir sur les propos de Madame RENIER représentant le conseil municipal d'Aubigny sur Nère, le Président indique que l'état des lieux sera réalisé par chaque copil en fonction des différents thèmes choisis. En ce

qui concerne l'estimation financière, celle-ci était difficilement réalisable dans la mesure où il n'y a pas de création de service commun. Il fait part aux membres du conseil de l'appréciation des services de la Préfecture qui ont jugé le schéma beaucoup plus abouti que certains présentés par d'autres territoires.

Monsieur MARGERIN donne son point de vue. Pour lui ce document doit avoir un effet « starter », c'est aux élus de le prendre en main et de l'amplifier au fur et à mesure de l'avancement de la mutualisation.

Madame RENIER insiste sur le résultat produit au regard du coût de ce schéma. Elle estime également que la CDC est en retard sur beaucoup d'actions et illustre ces propos avec l'ouverture du périmètre de la CDC qui selon elle va bientôt atteindre une taille critique. Elle regrette l'absence de débat communautaire sur ce sujet.

Monsieur MARDESSON explique que ce n'est pas l'heure d'avoir un tel débat car les travaux de réflexion de la CDCI portent pour l'instant sur une mise en conformité des collectivités au regard de la loi NOTRe. Les fusions d'intercommunalités qui sont en conformité avec la loi comme la nôtre seront étudiées par ce comité dans un second temps.

Monsieur MARGERIN indique qu'il serait intéressant d'échanger sur cette question.

Monsieur ETTEVE fait part de son point de vue sur ce schéma qui est pour lui le point de départ de la mutualisation. Par ailleurs, il s'interroge sur les conséquences pour la CDC et les communes membres si le schéma de mutualisation n'est pas adopté.

Monsieur MARDESSON explique que dans ce cas, la CDC serait « hors la loi » puisque la date limite d'adoption était fixée au 31 décembre 2015, le processus de mutualisation et la mise en place des ateliers seraient bloqués et surtout le conseil de communauté serait en porte à faux vis-à-vis de l'Etat lors de dépôts de demandes de subvention et vis à vis des conseils municipaux ayant adopté ledit schéma.

Madame CHESTIER trouve que le schéma est extrêmement « léger » notamment pour la partie enfance et équipements de loisirs cependant elle exprime le souhait d'avancer dans la mutualisation qui est l'avenir des collectivités.

Monsieur MARGERIN poursuit dans ce sens. C'est aux conseillers communautaires de se prendre en main, de s'approprier le schéma et de le faire évoluer.

Monsieur GRESSET déplore le manque d'exemples de contrat de mutualisation entre les communes comme le cabinet devait les annexer au schéma.

Il demande ensuite la mise au vote par bulletin secret.

Madame GIBOINT intervient. Pour elle, il n'est pas souhaitable de voter ce genre de décision à bulletin secret. La CDC Sauldre et Sologne est une petite structure où il est bon de se faire confiance et de faire preuve de franchise.

Monsieur COULON rappelle que les conseils municipaux se sont prononcés et qu'il n'est pas envisageable de revenir sur ces décisions.

Monsieur MARDESSON donne lecture du règlement intérieur de la CDC qui précise que pour une mise au vote à bulletin secret il faut qu'un tiers des conseillers présents le demande. Il souligne que depuis que la CDC existe les votes à bulletin secret n'ont eu lieu que pour les élections, les autres décisions ont été prises dans la transparence.

Cette demande est mise au vote. Sur les 30 conseillers présents seulement 9 demandent la mise au vote par bulletin secret. Le tiers des présents n'étant pas atteint, le vote pour l'adoption du schéma de mutualisation se fait à main levée.

Après en avoir délibéré, et voté : POUR : 22, CONTRE : 10, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,

DECIDE :

Article 1^{er} : D'ADOPTER le schéma de mutualisation des services

Article 2 : D'AUTORISER le Président à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Suite à ce vote, Monsieur TABOURNEL demande au Président de veiller au respect du calendrier annoncé dans le schéma de mutualisation.

Monsieur MARDESSON prend note des résultats de ce vote qu'il prend comme un acte de défiance de la part de ceux qui ont voté contre et dont il saura en tirer les conséquences.

4. ADMINISTRATION GENERALE : Modification des statuts du SDE 18

Le Président expose les faits.

Pour permettre l'intégration de 2 communautés de communes qui, par délibération, ont manifesté leur souhait d'adhérer au Syndicat, et d'autre part, d'inscrire une nouvelle compétence à la carte qui permettra au SDE 18 de réaliser des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour certains travaux sur les bâtiments communaux, il convient de prendre une délibération pour approuver ces modifications statutaires conformément à l'article L.5211-20 du CGCT.

Le président propose de prendre une délibération pour approuver les modifications de statuts du SDE 18

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 32, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,

DECIDE :

Article 1^{er} : D'APPROUVER les modifications de statuts du SDE 18

Article 2 : D'AUTORISER le Président à signer tout acte afférent à la présente délibération.

5. ENVIRONNEMENT : Créances éteintes

Monsieur MARDESSON expose les faits.

Le Centre des Finances Publiques a présenté à la CDC des créances éteintes relatives à la REOM pour un montant de 1 251.11 € à imputer sur le compte 6542.

Le Président propose d'accepter ces créances éteintes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 32, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,

DECIDE :

Article 1^{er} : D'ACCEPTER les créances éteintes relatives à la REOM d'un montant de 1 251.11 € à imputer sur le compte 6542.

Article 2 : D'AUTORISER le Président à signer tout acte afférent à la présente délibération.

6. ENVIRONNEMENT : Réaménagement déchèterie : Demandes de subventions et plan de financement

Le Président expose les faits.

Afin de mettre aux normes la déchèterie intercommunale, il est nécessaire d'entreprendre des travaux de réaménagement.

Pour ce faire, une étude est en cours de réalisation. Son avancement a fait l'objet d'une présentation à la commission Environnement et au Conseil de Communauté du 14 décembre 2015.

Le plan de financement a été présenté à la commission finances et administration générale du 1^{er} février 2016 qui a émis un avis favorable.

Monsieur MARDESSON donne la parole à Monsieur TURPIN pour la présentation chiffrée du projet.

Monsieur TURPIN reprend dans le détail les plans de financement tant en investissement qu'en fonctionnement

Il est à noter que le projet définitif fera l'objet d'une présentation à l'occasion d'un prochain Conseil de Communauté.

Le Président proposera donc de délibérer pour acter le principe du projet de réaménagement et de mise aux normes, adopter le plan de financement et autoriser le Président à solliciter toutes les subventions possibles pour réaliser ces travaux.(DETR, Adème, Conseil Départemental...)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 32, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,

DECIDE :

Article 1^{er} : **D'ACTER** le principe du projet de réaménagement et de mise aux normes de la déchèterie ;

Article 2 : **D'ADOPTER** le plan de financement suivant :

	Montant (HT)	Taux (%)
Fonds propres	46 000.00	6
Emprunts	200 000.00	26.1
Sous total 1 (HT)	246 000.00	32.10
Union Européenne		
Etat – DETR	325 000.00	42.4
Subvention exceptionnelle		
Région		
Département		
Autres : ADEME	195 000.00	25.5
Sous-total 2 HT	520 000.00	67.9
TOTAL HT	766 000.00	100

Article 3 : **D'AUTORISER** le Président à solliciter toutes les subventions possibles pour réaliser ces travaux ;

Article 4 : **D'AUTORISER** le Président à signer tout acte afférent à la présente délibération.

7. ENVIRONNEMENT : Avenant n°2 au marché de déchèterie conclu avec TRIADIS

Le Président expose les faits.

Dans le cadre du marché relatif à l'exploitation de la Déchèterie Intercommunale, il convient de prendre un avenant pour le lot n° 2 « Gestion des déchets dangereux des ménages », avec TRIADIS afin d'ajuster les tonnages collectés à la Déchèterie Sauldre et Sologne.

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 8 février 2016 à 18 H 30, avant le conseil de communauté s'est prononcée favorablement sur cet avenant.

Le Président propose donc de prendre une délibération afin d'être autorisé à :

- Signer l'avenant du lot n°2 « Gestion des déchets dangereux des ménages » avec TRIADIS afin d'ajuster les tonnages collectés à la Déchèterie Sauldre et Sologne.
- Signer tout acte y afférent

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 32, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,

DECIDE :

Article 1er : **D'AUTORISER** le Président à Signer l'avenant du lot n°2 « Gestion des déchets dangereux des ménages » avec TRIADIS afin d'ajuster les tonnages collectés à la Déchèterie Sauldre et Sologne.

Article 2 : **D'AUTORISER** le Président à signer tout acte afférent à la présente délibération.

8. RAPPORT SUR LES COMMISSIONS

COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE DU 1^{ER} FEVRIER 2016 :

Monsieur Tabournel présente le relevé de conclusions de la commission finances et administration générale du 1^{er} février 2016.

L'Ordre du jour était le suivant :

1. **Projet débat d'orientation budgétaire**
2. **Plan financement déchèterie**
3. **Questions diverses**

1. **Projet débat d'orientation budgétaire**

La première partie de ce débat a été consacrée à l'examen du budget principal et notamment :

- l'évolution de la situation financière de la CDC de 2011 à 2015 pour la section de fonctionnement et d'investissement
- les orientations budgétaires pour 2016 sur la section d'investissement ainsi que les projets pour les années 2017 à 2020
- les orientations budgétaires pour 2016 pour la section de fonctionnement.

Monsieur Tabournel a informé les membres de la commission que les résultats pour l'exercice 2015 s'élèvent à 70 409.43€ pour la section de fonctionnement (auxquels s'ajoutent un résultat 2014 de 149 255.40€ soit un résultat de fonctionnement cumulé de 219 664.93 €) et à 135 603.29 € pour la section d'investissement (auxquels s'ajoutent un résultat 2014 de - 170 927.48€ soit un résultat d'investissement cumulé de -35 324.20 € compensés par les RAR 2015) Cependant le résultat prévisionnel pour l'exercice 2016 montre en section de fonctionnement une estimation à environ - 60 000 € avec pour principale raison l'augmentation du FPIC (81 488 € en 2015 et 142 000 € en 2016). Le résultat prévisionnel d'investissement pour 2016 sera lui à l'équilibre mais les projets 2016 seront restreints à la mise en place d'un site internet (3 400 € d'autofinancement), à l'acquisition d'un véhicule pour le RAM (3400 € d'autofinancement) et à l'installation de 3 bornes de recharge pour véhicules électriques (2400 € d'autofinancement).

Si l'on veut réaliser le très haut débit, l'aménagement de l'étang du puits, les maisons de santé, la « sologne à cheval », 3 possibilités s'offrent aux membres de la commission :

- Réduire les charges de fonctionnement. Mais après analyse il n'y a pas de beaucoup de marges de manœuvre sauf sur les subventions de fonctionnement de l'office du tourisme
- Revenir au régime de droit commun pour le FPIC (soit une part de 20 % pour la CDC au lieu du régime dérogatoire avec une part de 30 ou 40 % pour la CDC comme l'année précédente)
- Augmenter les taux d'imposition.

La deuxième partie était consacrée au budget annexe « Ordures ménagères » et notamment :

- l'évolution de la situation financière du budget OM de 2011 à 2015 pour la section de fonctionnement et d'investissement
- le principal projet pour l'année 2016 avec le réaménagement de la déchèterie ainsi que les projets pour les années 2017 à 2020 (conteneurisation des foyers et création d'une installation de stockage de déchets inertes)

Monsieur Tabournel a informé les membres de la commission que les résultats pour l'exercice 2015 s'élèvent à - 36 755.49€ pour la section de fonctionnement et à 38 262.85 € pour la section d'investissement.

Cependant le résultat prévisionnel pour l'exercice 2016 montre en section de fonctionnement une estimation à environ - 70 000 €. Les résultats négatifs de 2015 et 2016 sont principalement dus à une diminution du produit de la REOM liée à une diminution de population sur le territoire et à une diminution des subventions et du prix de rachat des matières premières. Le résultat d'investissement pour 2016 sera lui à l'équilibre.

2 possibilités s'offrent aux membres de la commission :

- réduire les charges de fonctionnement cependant après analyse il n'y a pas de beaucoup de marges de manœuvre à l'exception de diminuer l'accès aux déchèteries de Neuvy sur Barangeon et Henrichemont
- Augmenter les tarifs de la REOM en 2017.

En conclusion, la commission propose :

Pour le budget principal :

- d'augmenter d'environ du double les taux d'imposition

Pour le budget Ordures ménagères :

- de réfléchir à la nécessité d'augmenter la REOM en 2017

2. Plan de financement déchèterie

Le plan de financement ayant fait l'objet d'une délibération lors du conseil, M.Tabournel n'est pas revenu sur ce point.

3. Questions diverses

Le compte administratif 2015 et le budget prévisionnel 2016 de l'office de tourisme ainsi que les demandes de subventions dans le cadre de la taxe de séjour pour les manifestations 2016 ont été présentées aux membres de la commission.

Compte tenu des prévisions budgétaires négatives pour la section de fonctionnement du budget principal, la commission propose de ramener la subvention de fonctionnement de l'office du tourisme à 110 000 € (118 000€ les années précédentes) et d'octroyer une subvention dans le cadre de la taxe de séjour limitée à 14 000 €

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI DU 3 FEVRIER 2016

Madame Bureau présente le relevé de conclusions de la commission développement économique et emploi du 3 février 2016.

L'ordre du jour était le suivant :

-
1. **Organisation de la journée consacrée au développement économique et à l'emploi sur le territoire de la Communauté de Communes (présentation des partenaires de la Communauté de Communes dans le domaine de l'Economie et de l'Emploi)**
 2. **Forum des entreprises de Sologne**
 3. **Questions diverses**
-

1. **Organisation de la journée consacrée au développement économique et à l'emploi sur le territoire de la Communauté de Communes (présentation des partenaires de la Communauté de Communes dans le domaine de l'Economie et de l'Emploi)**

La commission propose :

D'organiser une journée consacrée uniquement aux entreprises du territoire et aux créateurs d'entreprises.

Cette journée serait organisée un lundi, en juin, avec le programme suivant :

Fin de matinée : présentation du diagnostic de la CCI aux entreprises du territoire et aux créateurs d'entreprises

12 h 00 à 14 h00 : Buffet et échanges

Début d'après-midi : stands des partenaires de la CDC dans le domaine de l'emploi : CCI, chambre des métiers, pôle emploi, adecco, mission locale, BGE, adie

La communication sera réalisée à l'aide d'affiches dans les communes, dans les commerces, des flyers pour les mairies et un article dans le journal.

2. Forum des entreprises de Sologne

Mme Bureau a informé les membres de la commission que l'année dernière au 1^{er} forum 30 entreprises du secteur de la CDC avaient participé. Elle pense que la CDC ayant la compétence développement économique devrait être présente avec les entreprises du territoire. Cependant le prix de participation de 6500 euros reste élevé pour la CDC, Madame Bureau propose donc d'aller négocier avec le président de la CDC organisatrice de ce forum.

Les membres de la commission valident de négocier le prix à 2 000 euros et demandent à Madame Bureau de se renseigner sur les 30 entreprises qui étaient présentes lors du 1^{er} forum.

3. Questions diverses

- Fiches « pratiques »

Madame Bureau a présenté le projet de création de « fiches pratiques » à destination des entreprises et des créateurs d'entreprises qui référenceront différents thèmes comme par exemple les aides et les contacts pour créer et financer une entreprise ou la procédure pour recruter un apprenti.

Des modèles de supports de communication dans ce domaine ont été demandés à la CCI et à la chambre des métiers. Les membres de la commission valident l'idée de créer des « fiches pratiques ».

- La Couveuse d'entreprises

Madame Bureau et Monsieur Mardesson ont interrogé la commission sur le projet de convention de partenariat avec la couveuse d'entreprises.

Monsieur Duval, élu référent au BGE, a informé les membres de la commission que la couveuse intervient après l'action du BGE et serait vraiment nécessaire pour accompagner les personnes à la fin de leur première année de création d'entreprise. Cependant il pense qu'il n'y pas sur le territoire de structure avec des bureaux et un atelier pour accueillir les premières années d'une entreprise et pense qu'il faut réfléchir sérieusement à créer un bâtiment de ce type.

Les membres de la commission pensent qu'il faut attendre d'avoir un bâtiment adapté pour accueillir la couveuse d'entreprises.

9. QUESTIONS DIVERSES

Panneaux de la CDC aux entrées des communes

Madame CASSIER rappelle l'histoire de ce dossier.

Il est proposé aux membres du conseil que la CDC achète les potences et que les services techniques des communes réinstallent les panneaux à la bonne hauteur et au bon endroit comme demandé par le service départemental des routes. Les membres du conseil s'accordent sur cette proposition.

Monsieur ETIEVE demande si dans ces conditions il serait possible que la commune de Méry ès Bois installe ses panneaux « Voisins Vigilants » sous les panneaux de la CDC.

L'ensemble des membres du conseil ne voient pas d'opposition à cette demande sous réserve qu'elle soit acceptée par le service départemental des routes.

RASED : Courrier adressé à Monsieur JOLY

Madame CHESTIER fait un point suite au courrier de Monsieur JOLY inspecteur de circonscription concernant la participation aux réseaux.

Un courrier a été adressé à Monsieur JOLY précisant la position de l'ensemble des élus de la CDC et l'accord entre les communes.

Le courrier sera communiqué à l'ensemble des communes

RIPAGREEN et Mutualisation de formation CACES nacelle

Monsieur MARGERIN demande aux membres du conseil si des communes sont intéressées par l'acquisition d'un RIPAGREEN en vue d'un achat groupé.

Certains élus trouvent que ce système n'est performant que pour des petites surfaces et qu'il n'est pas nécessaire d'investir dans ce type de matériel.

Monsieur MARGERIN demande ensuite s'il y a des agents communaux susceptibles d'être formés au CACES nacelle afin d'organiser une formation groupée.

Un mail sera adressé à cet effet aux 13 communes.

Conseil et aide juridique

Monsieur de VOGÜE fait part du souhait de beaucoup de communes de bénéficier d'un service d'aide juridique. Le président informe qu'il existe effectivement des organismes spécifiques à cet effet. Les services de la CDC vont étudier cette proposition dans le cadre de la mutualisation pour en faire bénéficier l'ensemble des communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h56.